



Lyon, le 26 avril 2010

**APRIL Mobilité lance le 1<sup>er</sup> contrat d'assurance santé  
spécifiquement dédié aux Hollandais impatriés en France**

Avec 60 000 Hollandais impatriés en France<sup>1</sup>, la France séduit particulièrement cette nationalité. Qu'ils soient retraités ou salariés, les Hollandais qui s'installent en France peuvent, selon certaines conditions, s'affilier au régime d'assurance maladie français afin de bénéficier du remboursement de leurs frais de santé. Pour compléter ces remboursements, ces impatriés ont désormais la possibilité de choisir une complémentaire santé qui leur est propre et leur remboursera le reste à charge.

**« Ned's Expat », des garanties solides pour les Hollandais en France**

« Ned's Expat » est la première solution d'assurance santé dédiée aux Hollandais en France. C'est une réponse à la fois pour les Hollandais bénéficiant du régime de base français (la sécurité sociale) et pour ceux sans régime de base français. L'assuré peut en effet choisir entre une complémentaire santé pour être couvert en complément d'un régime de base obligatoire français et une couverture au « 1<sup>er</sup> euro » pour être couvert dès le 1<sup>er</sup> euro dépensé (pour les Hollandais qui ne sont pas affiliés à un régime français).

La couverture santé « Ned's Expat » permet la prise en charge des médecines douces (ostéopathie et chiropraxie) et propose des garanties viagères : ce qui signifie que l'assuré sera couvert aussi longtemps qu'il le souhaite, quel que soit son âge, et que ses cotisations n'augmenteront pas en fonction de ses dépenses de santé personnelles.

**Un contrat dit « responsable » et valable temporairement aux Pays-Bas**

Le contrat « Ned's Expat » s'inscrit en effet dans le cadre du dispositif législatif relatif aux contrats d'assurance complémentaire santé dits « responsables » (article 57 de la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 et différents décrets et arrêtés). Ainsi, il contient très peu d'exclusions, n'impose aucune formalité médicale et ne fixe pas de limite d'âge à l'adhésion.

De plus, pour accompagner les Hollandais qui souhaitent être couverts lorsqu'ils séjournent aux Pays-Bas ou dans le reste du monde, le contrat « Ned's Expat » inclut le remboursement des frais de santé dans le **monde entier** (hors USA/Canada) pour des séjours temporaires jusqu'à 90 jours consécutifs.

<sup>1</sup> source : [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)



### **Une gestion simplifiée et personnalisée pour les Hollandais**

L'une des particularités de ce contrat est d'offrir un service de gestion et d'adhésion en hollandais notamment grâce à la mise en place de gestionnaires dédiés.

Par ailleurs, une **carte de tiers payant**, envoyée aux assurés ayant choisi la complémentaire santé, leur permet d'éviter l'avance de frais couverts par le contrat « Ned's Expat » auprès de plus de 120 000 professionnels de santé partenaires. En présentant cette carte semblable à celle des mutuelles françaises, l'assuré n'a par exemple pas besoin de régler ses frais de pharmacie.

Enfin, APRIL Mobilité a également mis en place un **circuit de « noémisation »** qui permet aux assurés d'alléger leurs formalités administratives. En effet, un échange de données informatisées entre APRIL Mobilité et les Caisses d'assurance maladie françaises (CPAM) permet à ces dernières d'envoyer directement leurs décomptes de remboursement à APRIL Mobilité. Les assurés n'ont plus besoin de transmettre leurs décomptes de sécurité sociale à APRIL Mobilité pour recevoir le remboursement de la part complémentaire prévue sur le contrat Ned's Expat et bénéficient ainsi d'un délai de remboursement plus rapide.

« Ned's Expat » est exclusivement distribué par le Cabinet d'assurances SECARA, spécialiste des Hollandais en France.

Pour plus d'information : [www.aprilmobilite.com](http://www.aprilmobilite.com) ou [www.secara.fr](http://www.secara.fr)

#### **A propos d'APRIL Mobilité**

Depuis 35 ans, APRIL Mobilité est le spécialiste de la protection sociale des personnes vivant hors de leur pays de nationalité, pour des séjours de courte ou longue durée. APRIL Mobilité conçoit, gère et vend des contrats d'assurance (garanties frais de santé, assistance rapatriement, prévoyance, RC, bagages) pour plus de 63 000 voyageurs et expatriés (étudiants à l'étranger, particuliers expatriés, étrangers séjournant en France, salariés et travailleurs indépendants en missions). APRIL Mobilité bénéficie d'un réseau de 4 500 professionnels d'assurance en France et dans les D.R.O.M. La société a réalisé un chiffre d'affaires de 12.7 millions d'euros en 2009.

#### **A propos du Cabinet d'assurance SECARA**

Dirigé par Christian Butet et Peter de Jong, le cabinet SECARA couvre les risques liés la vie privée ou professionnelle et offre également un service pour faire fructifier l'épargne. Le conseil constitue la base de son métier. Son objectif est d'apporter une attention particulière à la clarté des contrats et des garanties afin de conseiller les produits et services qui correspondent vraiment aux besoins des assurés. L'offre proposée par le Cabinet SECARA couvre tous les domaines de l'assurance pour les Hollandais en France (assurance auto-moto, habitation, vacances-loisirs, retraite/prévoyance etc.).

#### **Contact presse - Kaélia**

**Marie-Charlotte Peltier** : 04 72 00 35 83 / [marie-charlotte.peltier@kaelia.fr](mailto:marie-charlotte.peltier@kaelia.fr)